

ARGENT

Les Belges s'éveillent au crowdfunding

Le financement participatif ne pèse pas encore lourd dans l'économie. Mais la pratique semble appelée à se développer, des start-up aux... communes.

■ **Alain WOLWERTZ**

ChanvreEco est une jeune société qui a démarré ses activités en 2010. Si son business (béton isolant en chanvre et chaux et paillage avec du chanvre) fonctionne plutôt bien, le capital de la société restait encore insuffisant lorsqu'il s'est agi de passer à la vitesse supérieure. Or, si l'achat de matériel a pu se faire via un financement bancaire classique, c'est de capital dont avait besoin la société quand il a fallu engager du personnel et déposer des homologations de produits.

Les deux patrons de la société condrusienne, Sébastien Ernotte et Laurent Cimonetti, ont alors eu l'idée de faire appel au crowdfunding pour boucler cette partie de leur budget.

« C'était celle-là la plus difficile à obtenir auprès des banques, dit Sébastien Ernotte. On a pensé au crowdfunding, mais on est parti dans l'inconnu, car c'est un mode de financement qui n'est pas encore très ancré en Europe. »

Résultat : 150 personnes ont apporté entre 100 et 7 000 €, soit un total de 78 900 €. Et mi-

ses à part dix personnes proches de la société, les 140 autres sont totalement extérieures, se réjouit Sébastien Ernotte. D'autant que la jeune société constate que ces nouveaux investisseurs se sentent impliqués au-delà des quelques centaines d'euros mis dans le pot commun.

« On sent qu'ils deviennent des ambassadeurs, ils parlent de nous autour d'eux et c'est ça qui est génial, dit le jeune patron. On sent que ce sont des gens qui avaient envie d'investir dans du concret et du local et on compte d'ailleurs maintenir le lien en les tenant régulièrement informés de nos activités. »

Rénover un château ou soigner les animaux

Le mot « crowdfunding », ou « financement participatif », prend ici tout son sens.

Véritablement né grâce à internet et les réseaux sociaux, il s'agit d'une plateforme web qui met en vitrine les projets qui demandent un financement. Chacun décide d'y investir (ou pas) à la hauteur qu'il souhaite.

Pour le reste, ce système aussi

appelé financement participatif est semblable à la capitalisation classique d'une société. Des actionnaires achètent des parts de la société et celle-ci leur rétrocède une partie du bénéfice.

Mais le crowdfunding peut aussi fonctionner selon un système de prêt (avec intérêts) ou tout simplement de don.

Car si les start-up désireuses de lancer un nouveau produit/concept sur le marché sont nombreuses à solliciter les investisseurs sur les plateformes, des projets socioculturels sont de plus en plus nombreux aussi à solliciter les investisseurs. Qui, pour le coup, sont plutôt des mécènes puisqu'ils n'auront aucun retour sonnante et trébuchant à leur investissement.

L'association **SMart** a ainsi lancé sa plateforme – Push – où des artistes proposent leur projet à un financement participatif. Ainsi, le photographe liégeois Rudy Lamboray, après deux ans passés à photographier des comédiens belges, a

récolté plus de 4 000 € pour monter des expositions sur ce travail qui, l'an dernier, a recueilli un certain retentissement national et même international.

L'an dernier aussi, Inter-Environnement Wallonie a proposé – sur la plateforme KissKissBankBank – douze projets dont dix ont pu être réalisés dans des domaines aussi divers que la réhabilitation d'une plaine de jeux ou la création d'un centre de réhabilitation pour animaux sauvages.

Et même les pouvoirs publics s'y mettent : la semaine dernière, Maxime Prévot, le ministre wallon du Patrimoine, a annoncé que 3 215 € ont été récoltés sur la plateforme My Major Company. Une somme qui servira à rénover une pièce du château de Thozée, dans le namurois, où résida l'artiste Félicien Rops. ■



Dans le crowdfunding, les investisseurs espèrent un retour sur leur participation, mais pas toujours.

